

# Infos SUD Éducation Calvados

n° 66 - Supplément 1 - février 2016

## Spécial stage de formation syndicale à l'intention des personnels **AESH, AED, AVS et EVS**

**"Quelles revendications, quelles perspectives pour vos contrats et vos missions dans l'Éducation Nationale ? Quels sont vos droits à faire respecter ? Quels sont les moyens d'action ?"**

**Vendredi 22 avril 2016 de 9h à 17h dans nos locaux,  
8 rue Ampère à Cormelles-le-Royal.**

Nous vous invitons à venir vous informer, échanger et débattre lors de ce stage de formation syndicale, c'est un droit pour tous les personnels. Vous pouvez bénéficier de 12 jours par an de stage pour congé de formation syndicale à plein traitement durant l'année (voir modalités en page 2).

**Cette journée ne peut être déduite de vos salaires !**

La formation et l'information syndicales sont des droits, nous vous invitons à en faire usage afin d'avoir une réflexion collective sur vos droits et sur les moyens de les faire progresser. Ce sont des revendications collectives et des mobilisations qui ont obligé les gouvernements, quels qu'ils soient, à mettre en place des améliorations.

Nous vous proposons de discuter autour des thèmes évoqués ci-dessus mais également de tous les sujets et toutes les questions que vous souhaitez nous soumettre.

**Pour participer, AVANT LE 22 mars**  
(délai d'un mois obligatoire) :  
**deux choses à faire !**

1) Adressez le courrier (modèle en page 2) à celui qui vous emploie (lycée C. de Gaulle ou DA) C'est obligatoire pour que vous puissiez participer.

2) Envoyez-nous le papillon d'inscription (en page 2)



## **Modalités d'inscription :**

### **Lettre-modèle à adresser à votre supérieur (avant le 22 mars )**

Nom, Prénom :  
Nom et adresse de l'établissement  
Date :

M. le Directeur Académique  
Ou M. Le Proviseur du lycée Charles de Gaulle, ou  
M. le Proviseur

### **Objet : participation à stage de formation syndicale**

M. le Directeur Académique, ou M. Le Proviseur du lycée Charles de Gaulle, ou M. le Proviseur

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale,  
du .....(date début) à .....(date fin du stage)  
en vue de participer à un stage de formation économique sociale et syndicale conformément aux  
dispositions légales art. L3142-7 du code du travail et aux dispositions conventionnelles en vi-  
gueur.

Je précise qu'il s'agit d'une session habilitée par le Centre d'études et de formation interprofes-  
sionnel Solidaires (CEFI Solidaires) 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Institut agréé par arrêté ministériel du 29 décembre 2014

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mon attachement au service public  
de l'éducation nationale.

Signature

### **Papillon d'inscription au stage du 22 avril 2016.**

à retourner par mail ou par courrier à :  
SUD Éducation,  
8 rue Ampère  
14 123 Cormelles-le-Royal



Prénom et Nom : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

Ecole ou établissement : .....

# AVS - AESH : la précarité comme seul horizon...

Le projet de Loi de finances 2016 annonce la création de 350 postes d'AESH et... 10 000 contrats aidés (CUI). Ces chiffres édifiants démontrent, s'il en était encore nécessaire, que cette mission essentielle demeure toujours dans la plus insupportable des précarités.

Malgré le dispositif de CDIisation mis en place en 2013, l'ensemble des collègues qui effectuent ces missions subissent la précarité par des salaires sous les seuils de pauvreté, par la durée de leur contrat, par l'angoisse du renouvellement et enfin par une absence de réelle formation. Sans oublier leur aptitude aux affectations de dernière minute ou les changements de lieu de travail !

Comme le montrent les chiffres ci-dessus, pour une très grande majorité ce sont des contrats aidés qui vous sont proposés et la précarité n'en est alors que plus grande : rappelons que ces contrats sont pour la plupart d'une durée de 2 ans, et qu'au terme des 2 ans, malgré la possibilité légale de poursuivre sous le statut d'AESH éducation nationale, faute de supports budgétaires, le nombre de contrats transformés est insignifiant. Dans le Calvados, ce ne sont qu'une petite dizaine de collègues par an qui peuvent bénéficier de cette possibilité ! Enfin, ce sont toujours des contrats de 24h00 payés 20h00 qui sont conclus.

Pour ce gouvernement qui prétend lutter contre le chômage et "prioriser" l'éducation, les constats sont sévères !

## Sud éducation revendique toujours :

- un emploi statutaire dans la fonction publique,
- un emploi à temps plein si les personnels le souhaitent,
- une réelle formation rémunérée,
- l'intégration de tous les CAE en AESH,
- la titularisation immédiate de tous les CAE ou AESH.



## CUI : du nouveau dans la possibilité de poursuivre...

La modification par la loi du 17 août 2015 est valable à la fois pour les CIE (secteur marchand des CUI) et pour les CAE (secteur non marchand). Les AVS/EVS sont donc bien concernés. La condition de bénéficier d'un minima social est remplacée par celle de "rencontrer des difficultés particulières qui font obstacle à l'insertion durable dans l'emploi". La formulation est plus large mais sans critères précis, elle peut être "libre" dans l'interprétation.

Pour certains collègues embauchés en CAE/CUI, la durée du contrat peut aller au-delà de 60 mois. **Le CUI pourra être prolongé au-delà de la durée maximale, pour les salarié-e-s âgé-e-s de 58 ans ou plus, pour leur permettre d'achever une action de formation professionnelle, jusqu'à la date à laquelle ils-elles sont autorisé-e-s à faire valoir leurs droits à la retraite (articles L.5134-25-1 et L.5124-69-1 du Code du travail) et non pas seulement jusqu'au terme de l'action concernée.**

**Spécial stage de formation syndicale à l'intention des personnels AESH, AED, EVS et AVS.**

Vendredi 22 avril 2016 de 9h à 17h dans nos locaux, 8 rue Ampère à Cormelles-le-Royal. Stage de formation syndicale à l'intention des personnels AESH, AED, EVS et AVS.

**Quelles revendications et quelles perspectives pour vos contrats et vos missions dans l'Éducation Nationale ?**  
**Quels sont vos droits à faire respecter ?**  
**Quels sont les moyens d'actions ?**

**POUR UNE AUTRE ÉCOLE  
 UNE AUTRE SOCIÉTÉ**

**SPECIAL  
 AESH, AED  
 AVS et EVS**

**Infos Sud Éducation Calvados**

Dispensé de timbrage

**CAEN CC**

SUD ÉDUCATION CALVADOS  
 8 rue Ampère  
 14123 Cormelles le Royal  
 02 31 24 23 36

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 26 février 2016



**C'EST TOUS  
 ENSEMBLE  
 QU'IL FAUT LUTTER**



Journal n°66 - Supplément 1 - Février 2016

Directrice de la publication : Nicole Auxépaules  
 Trimestriel

Permanences au local

mercredi de 14h à 17h  
 jeudi de 9h à 17h  
 Vendredi de 9h à 17h

Prix public : 1 euro le n°.  
 CPPAP: 0111 S 05665  
 ISSN: 2101-6534  
 Imprimé par nos soins